



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



FINANCES - SURPLUS 2022 ET BUDGET 2023

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures terminera l'année 2022 en réalisant un surplus estimé à plus de 22 M\$ qui seront versés dans notre bas de laine collectif. Malgré certaines dépenses plus élevées que prévues, la hausse des revenus de taxation en raison de la construction de nouveaux immeubles, les sommes récupérées des trop-perçus de l'Agglomération, d'importants revenus d'intérêts sur nos placements et la diminution des paiements en capital et intérêts sur notre dette font gonfler significativement les revenus par rapport aux prévisions budgétaires pour 2022. C'est une très bonne nouvelle dans le contexte financier actuel. Le surplus accumulé atteindra près de 90 M\$ au 31 décembre prochain; la Ville est sans contredit en excellente position financière.

Toute cette épargne collective nous permettra, malgré l'inflation galopante que nous connaissons, d'adopter le prochain budget en maintenant un scénario de gel des taux de taxation et des divers tarifs pour toutes les catégories de contribuables (résidentiel, commercial, agricole, industriel, etc.) non seulement pour 2023, mais aussi pour les années à venir. Qui plus est, le plan quinquennal d'immobilisations (cinq prochaines années) prévoit plus de 110 M\$ consacrés à nos infrastructures, toujours sans emprunter et en continuant par ailleurs de rembourser intensivement notre dette collective. Cette dernière passera sous la barre des 50 M\$ à la fin de 2022 et devrait être presque entièrement éteinte d'ici la fin du mandat du présent conseil municipal, fin 2025. À ce moment, le niveau de taxation des Augustinois sera en voie de rejoindre la moyenne régionale, avec en prime des infrastructures en ordre et une dette qui ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Le conseil municipal adoptera le budget 2023 et le plan quinquennal d'immobilisations 2023 – 2027 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 8 décembre prochain à 18 h 30, à l'hôtel de ville.



LITIGE AVEC L'AGGLOMÉRATION – FACTURE DE PLUS DE 3 M\$

Dans le cadre du litige avec l'Agglomération, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, bien malgré elle, se voit dans l'obligation de verser plus de 3 M\$ à la Ville de Québec.

Lors de la première poursuite relative aux quotes-parts d'agglomération, déposée en 2006, les deux villes liées avaient décidé au préalable de faire front commun, notamment en retenant conjointement les services d'un cabinet d'avocats. Or, cette expérience ne fut volontairement pas répétée lors de la seconde poursuite, déposée

en 2011. Les deux villes ont alors, chacune, retenu les services de cabinets d'avocats distincts et ont établi leurs propres stratégies.

Le litige avec l'Agglomération comptait plusieurs chefs dont l'un portait sur des règlements d'emprunts effectués par la ville-centre dont elle aurait dû assumer seule les coûts, mais qui ont erronément été imputés aux dépenses d'agglomération. Au nombre des très nombreux règlements d'emprunts visés, un visait une conduite d'aqueduc dans le parc industriel de Vanier. La cour ayant statué que les conduites situées dans les parcs industriels relevaient de la compétence de la ville où elles se trouvent et non de celle de l'Agglomération, les villes liées se sont vues remboursées respectivement 20 000\$ et 30 000\$ pour ce règlement d'emprunt en particulier.

Cela dit, la Ville de Québec a alors intenté une poursuite contre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'être remboursée pour le coût des travaux de même nature qui ont été effectués par elle sur une conduite d'aqueduc pour près de 3 M\$ dans notre parc industriel il y a quelques années. Ces dépenses étaient alors considérées d'agglomération, mais le fait d'avoir inclus le dossier du parc industriel de Vanier dans les procédures initiales a changé la donne.

Ainsi, le jugement rendu par la Cour a permis à Saint-Augustin-de-Desmaures de récupérer 30 000\$ pour les travaux effectués dans le parc industriel de Vanier, mais nous devons aujourd'hui déboursier plus de 3 M\$ pour des travaux effectués dans le parc industriel François-Leclerc.

Il procède de l'évidence que si nous avions pu contrôler entièrement les choses dans les procédures contre l'Agglomération, jamais les procureurs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures n'auraient inclus le dossier du parc industriel de Vanier dans la poursuite. Force est toutefois de constater que l'autre ville liée ne voyait pas les choses de cet œil et nos procureurs ont dû en prendre acte, et ce, malgré les discussions que j'ai eu à l'époque avec le maire Loranger. Peine perdue, ce fut une fin de non-recevoir, l'argument du Droit étant systématiquement invoqué.

Nous sommes effectivement dans un État de Droit. Ainsi, dans le cadre du litige sur les frais d'Agglomération, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures va payer tout ce qu'elle doit en vertu dudit Droit. En l'espèce, cela se résumera à ce qui sera versé à la Ville de Québec dans le cadre du règlement du litige ci-haut exposé, soit plus de 3 M\$.

Rien d'autre. À qui que ce soit.

PÉRIODE DES FÊTES

À toutes et tous, je souhaite une agréable et reposante période des Fêtes.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures



Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les 6 et 20 décembre à 18 h 30. Les citoyens peuvent y participer en posant leur question en personne, en complétant le formulaire disponible sur le site web (vsad.ca/seances) ou via la page Facebook @VSADOfficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible de préférence avec rendez-vous et à distance (par courriel ou par téléphone), du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au info@vsad.ca pour prendre rendez-vous.

Les bureaux municipaux seront fermés pour la période des Fêtes du 23 décembre au 3 janvier inclusivement. Prendre note que le Mensuel d'information municipale (MIM) prend une pause en janvier, il sera de retour en février 2023.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel
@Les Augustinois actifs



@VSADofficiel
@Augustinoisactifs

10^E ET 11^E ÉCHÉANCES DES TAXES FONCIÈRES 2022 : 1^{ER} DÉCEMBRE 2022 ET 3 JANVIER 2023

CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES

Nous vous rappelons les prochaines dates de paiement des taxes municipales : 1^{er} décembre, 3 janvier 2023* et 1^{er} février 2023.

* Veuillez noter que l'hôtel de ville est fermé pour le congé des Fêtes le 3 janvier 2023

COMPTES DE TAXES 2023

Ils seront préparés au cours du mois de janvier afin d'être transmis par la poste au début du mois de février 2023.

VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

Sachez qu'il n'y aura pas de compte de taxes émis au nom d'un nouveau propriétaire pour l'année courante. Le compte de taxes 2022 est valide pour l'année entière et attribué à la propriété. Un certain délai existe entre la transaction d'achat et la mise à jour du rôle. Il est donc de votre responsabilité de vous assurer que le montant des taxes soit payé aux dates d'échéance, même si le compte de taxes de votre immeuble est encore au nom de l'ancien propriétaire. Pour communiquer avec le Service de la trésorerie : 418 878-2955 ou tresorerie@vsad.ca.

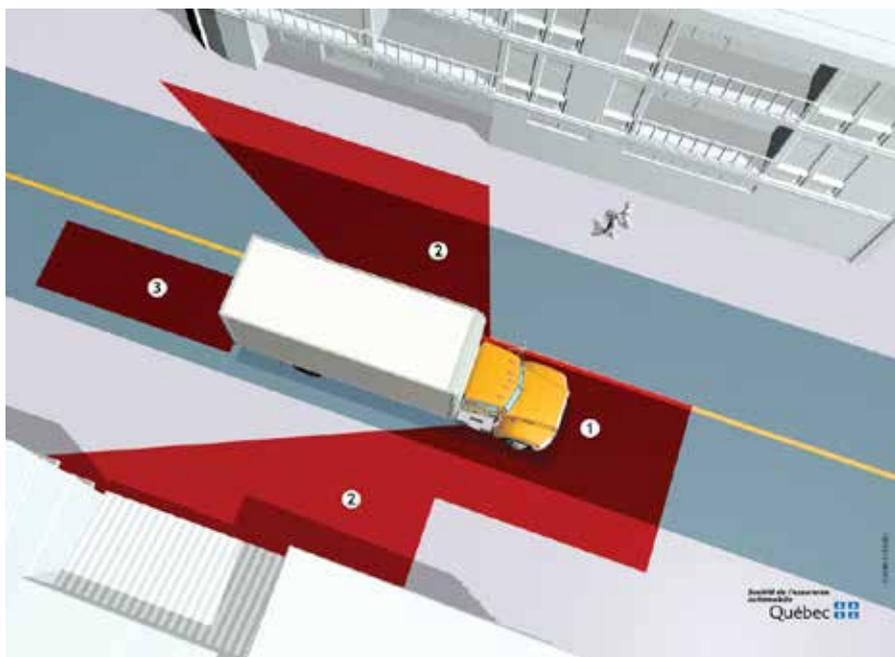
L'HIVER ET LE DÉNEIGEMENT

SÉCURITÉ À PROXIMITÉ DES VÉHICULES LOURDS

Automobilistes et piétons... méfiance lorsque vous circulez à proximité d'un véhicule lourd.

Le Comité consultatif pour la circulation et la sécurité routière vous rappelle que plus un véhicule est haut et long, plus ses angles morts sont grands, et cette perte de visibilité est d'autant plus grande pour les véhicules munis d'équipements, comme la souffleuse à neige.

Angles morts d'un camion porteur.



SOYEZ VIGILANTS AUX ABORDS DES VÉHICULES DE VOIRIE

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières. Le déneigement est une opération qui demande prudence et vigilance, il est important que le conducteur soit patient en présence de chasse-neige. Idéalement, les usagers de la route doivent se tenir loin des déneigeurs et de leur machinerie, car les véhicules de voirie ont besoin d'espace pour travailler.

Voici quelques conseils pour partager la route lors du déneigement :

- Évitez autant que possible de vous trouver dans l'angle mort des véhicules, particulièrement des camions;
- Piétons, assurez-vous que le conducteur vous a vus, en établissant un contact visuel, avant de passer votre chemin;

- Portez attention aux clignotants des véhicules aux intersections;
- Évitez les dépassements; sans être illégale, la manœuvre requiert la plus grande prudence, puisqu'elle présente plusieurs risques;
- Adaptez votre vitesse aux conditions routières.

Pour finir, pour votre sécurité, tenez-vous loin des chasse-neige et soyez vigilant; les conditions routières sont plus belles derrière un chasse-neige que devant !

BRIS LORS DU DÉNEIGEMENT

Nous vous rappelons que tout au long de l'hiver, lors des opérations déneigement de la Ville, de la neige peut être soufflée sur les terrains avoisinants, lorsque la configuration du terrain le permet. En effet, la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités de projeter la neige qui recouvre la voie publique sur les terrains privés contigus. La Ville agit avec prudence et diligence à cet égard et elle ne peut pas être tenue responsable des bris si elle n'a commis ni faute ni négligence. Cependant, malgré toutes les précautions prises lors des opérations déneigement, il se peut que des biens soient endommagés.

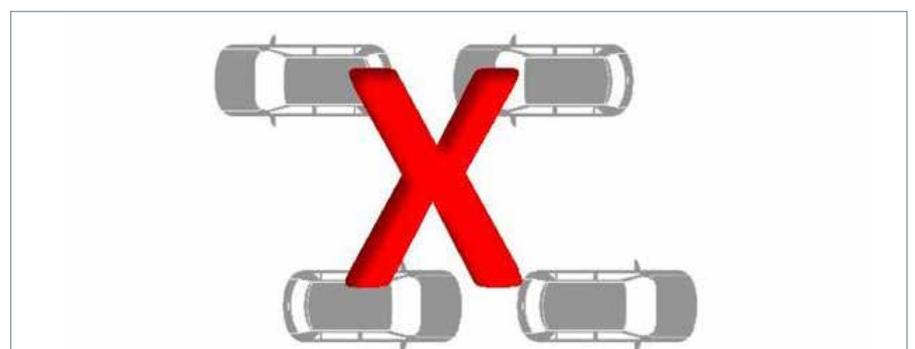
Si une telle situation vous concerne, vous pouvez présenter une réclamation détaillée (photos avant-après si possible, moyens de protection utilisés, soumissions ou factures de réparation) par notre système de requête en ligne : vsad.ca/requete dans la section Requête ou demande d'intervention; nature de la demande : « Déneigement (Neige) ». Vous pouvez également le faire auprès du Service des travaux publics à l'adresse courriel : travauxpublics@vsad.ca.

Toute réclamation concernant un bris survenu à l'occasion du déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 doit être soumise au plus tard le **1^{er} mai 2023**. Aucune réclamation ne sera retenue après cette date.

DEMANDE DE COLLABORATION POUR LE DÉNEIGEMENT ET LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Ville souhaite rappeler aux automobilistes qu'en hiver, les accumulations de neige sur la chaussée rétrécissent la largeur des voies. Nous demandons donc votre collaboration et vous demandons de garer vos voitures du même côté de la route que vos voisins.

Cette simple pratique facilite le passage pour les équipements de déneigement, mais également ceux des collectes de matières résiduelles.



RETOUR DE L'ANNEAU DE GLACE SUR LE LAC ET MESURES DE PRÉVENTION

Le lac Saint-Augustin est depuis longtemps, un lieu privilégié par les Augustinois pour la pratique de diverses activités hivernales, comme le patinage, la marche, la pratique de la pêche blanche et de la motoneige.

Avec sa superficie de 0,6 km², son périmètre de 4,5 km et sa proximité avec la ville, on peut comprendre son attrait! Par sa grandeur et son achalandage, il y a nécessité d'appliquer certaines mesures de prévention, pour le bien et la sécurité de toutes et tous.

Tel que mentionné par la Ville dans les derniers mois, l'anneau de glace signe son retour pour la saison hivernale 2022-2023, mais également pour les deux prochaines années. Afin de maintenir un niveau de qualité et de sécurité optimal, nous souhaitons porter à l'attention des usagers du Lac, les conséquences que peuvent avoir de petits gestes sur les activités:

Pêche blanche

Bien que nous concevions que la pêche blanche sur le lac Saint-Augustin relève de la tradition pour plusieurs, les trous creusés près du sentier glacé créent une remontée de l'eau sur la glace, qui se mélange à la neige. Ce phénomène ne permet pas à la glace d'atteindre une épaisseur maximale à proximité des trous, ce qui crée des enjeux pour le maintien de la qualité de la glace.

D'ailleurs, les trous dans la glace, surtout à proximité du périmètre de sécurité du sentier glacé, posent un problème de sécurité pour les marcheurs. Le Code criminel est d'ailleurs clair à ce sujet :

« *Quiconque pratique ou fait pratiquer une ouverture dans une étendue de glace accessible au public ou fréquentée par le public est légalement tenu de la protéger d'une manière suffisante pour empêcher que des personnes n'y tombent par accident et pour les avertir que cette ouverture existe.* »

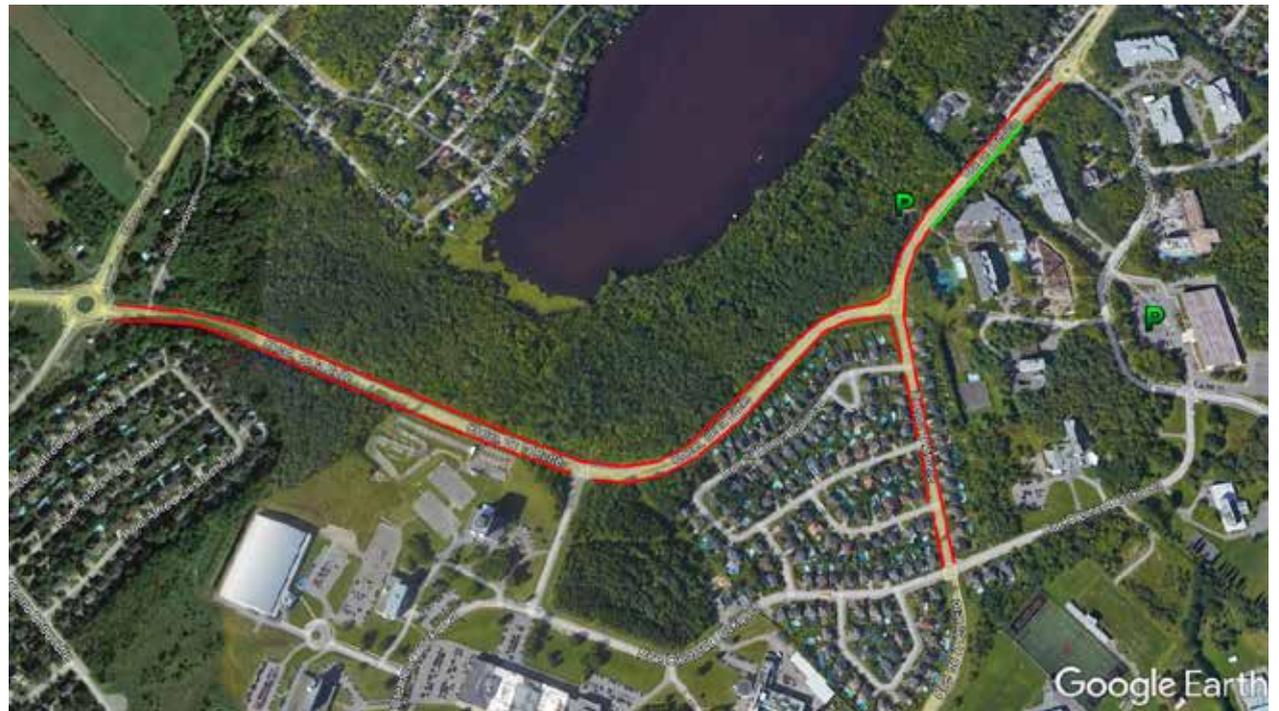
La Ville demande donc la collaboration des pêcheurs et leur demande de taquiner le poisson dans le secteur plus éloigné du sentier et surtout de respecter le périmètre de sécurité du sentier balisé.

Motoneiges

Le périmètre de sécurité autour du sentier glacé sera encore une fois cette année balisé. Soyez vigilants et respectueux de ces installations mises en place pour l'ensemble de la population.

Propreté des lieux

Plusieurs bacs à ordures et de recyclage ont été disposés sur le site de l'anneau de glace et du parc Riverain, pour faciliter la gestion des déchets. Prière de les utiliser; le Lac n'a nul besoin de notre empreinte humaine !



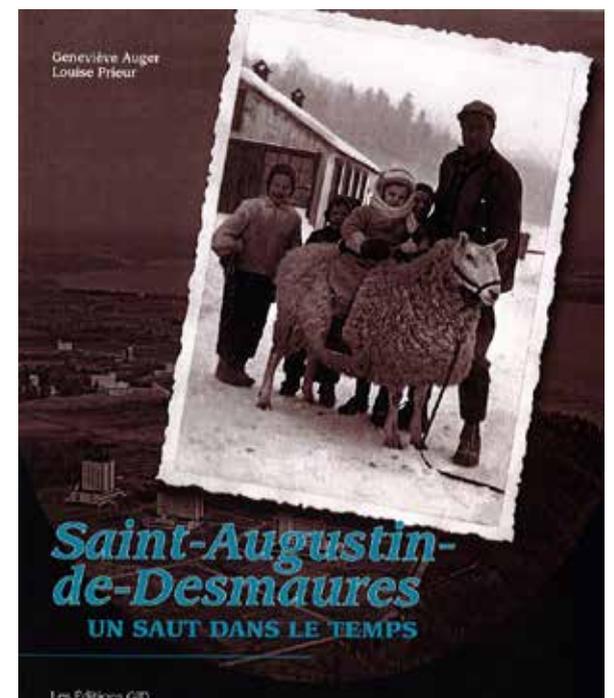
En vert sur la carte, les stationnement autorisés pour accéder aux activités hivernales sur le lac Saint-Augustin. Il est interdit de stationner aux endroits en rouge sur la carte. Merci de votre collaboration.

SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES - UN SAUT DANS LE TEMPS

En novembre dernier, un impressionnant livre sur l'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures fût lancé. Les autrices Mesdames Geneviève Auger et Louise Prieur ont brillamment rédigé ce livre historique. Couvrant 100 ans, soit la période de 1860 à 1960, Mesdames Auger et Prieur mettent en lumière cette période de Saint-Augustin-de-Desmaures, avec près de 200 photos. Un très gros travail de recherche a été effectué pour bâtir cet ouvrage, pour chaque photo retenue, les autrices ont dû identifier la personne ou la famille qui y est associée, s'en suit ensuite une histoire, une anecdote, bref une partie de notre histoire. Produit par les Éditions GID dans la collection « 100 ans noir sur blanc », ce livre témoigne du riche passé de notre communauté.

Par sa contribution à ce livre, la Société d'histoire de Saint-Augustin continue sa mission d'« Être capteur et passeur de mémoire » et cet ouvrage s'inscrit au prolongement des trames historiques de deux documentaires déjà produits par la SHSAD « Saint-Augustin-de-Desmaures, une terre fertile pour l'archéologie préhistorique » (2018), et « Là où tout a commencé » (2022).

Cet ouvrage historique est disponible à la maison Thibault-Soulard, siège de la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures. Vous pouvez vous le procurer les jours d'ouverture, soit le mardi et jeudi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h. Le prix est de 30 \$ sans taxe, il est nécessaire de payer comptant ou par chèque. Veuillez noter que la SHSAD ne fait pas d'envoi par courrier.





LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



POUR UN TEMPS DES FÊTES SÉCURITAIRE SUR NOS ROUTES

Vous organisez les derniers préparatifs pour vos partys de bureau et vos festivités de Noël. Pensez aussi à planifier vos déplacements et ceux de vos invités. Rappelez-vous que la conduite avec les capacités affaiblies est l'une des principales causes d'accidents de la route.

Malgré tous les mythes qui persistent, détrompez-vous... Seul le temps élimine les effets de l'alcool, de la drogue et des médicaments, alors planifiez vos déplacements !

La sécurité sur la route est une responsabilité partagée! Pour votre sécurité et celle des autres usagers de la route, vous pouvez :

- monter à bord d'un taxi ou prendre le transport en commun ;
- désigner un conducteur pour la soirée ;
- dormir sur place, si vous êtes chez un ami ;
- appeler un service de raccompagnement : Opération Nez rouge, Tolérance Zéro, etc.

ATTENTION AUX VOLS DANS LES VÉHICULES

Décembre est une période propice aux vols dans les véhicules. Effectivement, cela correspond à une période de magasinage importante où les stationnements des centres commerciaux sont bondés de voitures remplies de cadeaux de Noël et d'objets de valeur.

Bien souvent, ces vols sont attribuables à la négligence des propriétaires. Ils pourraient donc être facilement éradiqués si tous les propriétaires adoptaient ces comportements sécuritaires :

- stationner votre véhicule dans un endroit bien éclairé ;
- fermer les vitres et le toit ouvrant ;
- verrouiller les portes en tout temps lorsque vous n'êtes pas dans votre véhicule ;
- ne laisser jamais d'objets de valeur à la vue ;
- dissimuler vos achats dans le coffre.

Bon magasinage !

PRÉVENTION DES INCENDIES

Les décorations lumineuses

La féerie de Noël commence à prendre vie dans les quartiers : couronnes, sapins et décorations lumineuses embellissent cette période de l'année. Pour éviter qu'un incendie ne survienne, vérifiez vos lumières décoratives. Assurez-vous qu'elles comportent une homologation canadienne telle que ULC ou CSA et que vous les utilisez selon leurs spécifications, soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Regardez également les cordons souples : ils ne doivent pas être usés ni brisés.

Une fondue : en toute sécurité!

La fondue, quel plat réconfortant! Pour limiter les risques de brûlures, privilégiez l'utilisation d'un poêle électrique et portez une attention particulière au fil électrique au sol afin d'éviter de trébucher.

Si vous utilisez un poêle avec réchaud et que le brûleur s'éteint, ne le remplissez jamais s'il est encore chaud, car il pourrait s'enflammer. Prévoyez toujours un brûleur de remplacement.

Feu, feu, joli feu

Annuellement, et ce, avant la saison froide, inspectez et faites ramoner votre cheminée, les tuyaux de raccordement ainsi que les conduits de fumée. Vous diminuerez ainsi de façon importante le risque d'incendie. Quant aux cendres chaudes, elles doivent être déposées dans un seau en métal muni d'un couvercle métallique:

- Entrez ce seau à l'extérieur sur une surface non combustible.
- Assurez-vous de le déposer à plus d'un mètre d'un revêtement de mur ou d'un élément combustible comme une haie, un cabanon ou une clôture.
- Finalement, attendez au moins 7 jours avant de jeter les cendres à la poubelle.





UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE T'ATTEND!

ASSISTANT-SAUVETEUR
SAUVETEUR
MONITEUR DE NATATION
MONITEUR EN SAUVETAGE
MONITEUR MISE EN FORME

POUR NOUS JOINDRE : 418 878-5473 POSTE 5821
OU VSADCOMPLEXE@SODEM.NET



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



DÉCEMBRE

JANVIER

L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
			1 	2	2 	3 	4 	7 	8
5 	6 	7 	8 	9	9 	10 	11 	14 	15
12 	13 	14 	15 	16	16 	17 	18 	21 	22
19 	20 	21 	22 	23	23 	24 	25 	28 	29
26 	27 	28 	29 	30	30 	31 			

Veuillez prendre note que vous pouvez poser vos questions en lien avec les collectes des matières résiduelles à cette adresse courriel : matieres.residuelles@vsad.ca.

Ordures

Les ordures sont collectées toutes les deux semaines.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines.

Sapins

Les sapins naturels doivent être coupés en tronçon maximum de 1,2 m et disposés à la collecte des ordures ou l'apporter à l'écocentre.

Horaire d'hiver : du 16 novembre au 14 avril

Lundi et mardi : Fermé
 Mercredi : 9 h à 17 h
 Jeudi et vendredi : 9 h à 19 h
 Samedi et dimanche : 9 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

Pendant l'hiver, vous pouvez apporter vos encombrants à l'écocentre.

UN HIVER AU GRAND AIR !

Les nombreux parcs et espaces verts du territoire augustinois vous permettront de profiter d'un grand nombre d'activités cet hiver tels que : la marche, la raquette, la glissade et le patinage. Profitez des congés du temps des fêtes pour explorer votre ville.

Pourquoi ne pas profiter des belles journées pour pratiquer une activité hivernale afin de s'aérer l'esprit et s'énergiser ? La nature a cette qualité d'apaisement, surtout lorsque l'on s'arrête pour admirer, pour respirer et pour profiter du paysage !

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se prépare en vue de l'ouverture de ses installations extérieures en décembre, si la température le permet. Venez en profiter pour passer de bons moments en famille ou avec vos amis tout en construisant de nouveaux souvenirs.



LA SOCIÉTÉ MUSICALE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES EST HEUREUSE DE VOUS INVITER À VENIR ENTENDRE L'HARMONIE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES INTERPRÉTER DES PIÈCES POPULAIRES, CLASSIQUES ET QUELQUES PIÈCES DE NOËL.

CONCERT DE L'HARMONIE

**18 DÉCEMBRE À 15 H
À L'ÉGLISE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES**

Billets en vente auprès des membres ou à l'entrée au coût de \$10. Gratuit pour les 15 ans et moins.
 Pour information: 581-995-7790
info@societe-musicale-st-augustin.org



**Parties locales M18 AAA
au Complexe sportif multifonctionnel
Hiver 2023**

JOUR	DATE	HEURE	VISITEUR	RECEVEUR
Vendredi	2023-01-06	19 h 00	Albatros CND	Blizzard SSF
Vendredi	2023-01-13	19 h 00	Riverains CCL	Blizzard SSF
Vendredi	2023-01-20	10 h 00	Lévis	Blizzard SSF
Samedi	2023-01-21	15 h 00	Magog	Blizzard SSF
Vendredi	2023-01-27	19 h 00	Lévis	Blizzard SSF
Mercredi	2023-02-01	13 h 15	Albatros CND	Blizzard SSF
Vendredi	2023-02-10	19 h 00	St-Hyacinthe	Blizzard SSF

Venez encourager votre Blizzard cette saison !

Enfants 0-16 ans Gratuit
 Adultes 17 ans et + 9 \$

**Complexe sportif multifonctionnel Saint-Augustin-de-Desmaures
230, route de Fossambault**



Un Noël tout doux

Avec le

GROUPE CHANT LIBRE

Dimanche, 4 décembre 2022, à 15h00

Salle Jobin – Hôtel de Ville

200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures



UN CONCERT POUR TOUTE LA FAMILLE

Admission générale / Adulte : 15\$ - gratuit pour les moins de 12 ans

Billets en vente auprès des choristes

Pour information – tél. : 581-986-4758



Du 1er au 15 décembre 2022

GUIGNOLÉE SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT- DE-PAUL

Porte-à-porte
pour recueillir des dons
4 décembre

Soyons généreux !

SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

TA CARRIÈRE SE TROUVE



ÉQUIPE DE TERRAIN



ÉQUIPE DE BUREAU

Découvre les possibilités qui te sont offertes

Équipe de terrain

- Opérateur journalier auxiliaire
- Journalier auxiliaire
- Préposé à l'aréna temporaire et auxiliaire
- Marcheur signaleur

Équipe de bureau

- Directeur des services administratifs et financiers
- Agent de bibliothèque temporaire

Autres emplois à la Ville

- Surveillants de plateaux d'activités
- Brigadiers scolaires
- Membre régulier - Comité consultatif d'urbanisme

vsad.ca/carriere



L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES



LE MOIS ET TUQUES BÂS DE LAINE

EN
FÉVRIER
ON
JOUE
DEHORS

PATINAGE AUX FLÂMBEAUX DES PAS FRIEUX!

VENREDI 27 JANVIER 18 H À 20 H

Habillez-vous chaudement et venez patiner avec nous par une froide soirée de janvier!
Animation - Feu - Musique

ANNEAU DE GLACE DU LAC SAINT-AUGUSTIN

FESTIVAL POND HOCKEY

4 ET 5 FÉVRIER 12 H À 15 H

Venez célébrer notre sport national
Mascottes - D.J. - Hockey

ANNEAU DE GLACE DU LAC SAINT-AUGUSTIN

PATINAGE AUX FLÂMBEAUX DES AMOUREUX

VENREDI 10 FÉVRIER 18 H À 20 H

Soirée de patinage illuminée sous le thème de l'amour pour une ambiance unique!
Animation - Feu - Musique

ANNEAU DE GLACE DU LAC SAINT-AUGUSTIN

LA FÊTE DES PATINS

SAMEDI 11 FÉVRIER 10 H À 15 H

Grande fête familiale du patin
Animation - Jeux et surprises - Feu - Musique - Patinage

ANNEAU DE GLACE DU LAC SAINT-AUGUSTIN

RÂNDONNÉE AUX FLÂMBEAUX

VENREDI 17 FÉVRIER 18 H À 20 H

Découvrez la nature et les battures du fleuve différemment à la lueur des flambeaux!
Chansonnier - Feu - Énigmes

PARC DES HAUTS-FONDS

LA FÊTE DES TUQUES

SAMEDI 25 FÉVRIER 13 H À 16 H

Grande fête hivernale pour toute la famille.
Portez votre plus belle tuque!
Animation - Glissade - Patinage - Jeux

PARC PLACE-PORTNEUF

Préparez vos tuques et vos bas de laine et consultez le VSAD.ca/mtbl dès le jeudi 12 janvier pour connaître tous les détails des activités.

La page des Augustinois actifs

Une Vie culturelle et de loisir S Active et Dynamique

Programmation des activités – Hiver 2023 Loisirs, culture et cours aquatiques SODEM

Début de la session le 16 janvier

Inscription pour les résidents : Du lundi 5 décembre au dimanche 11 décembre

Inscription pour tous : Du lundi 12 décembre au lundi 2 janvier

Programmation disponible depuis le 28 novembre au VSAD.ca/programmation et dans tous nos établissements.

Lire et faire lire

Vous avez plus de 50 ans et vous souhaitez partager un peu de votre temps libre avec des enfants? Impliquez-vous comme bénévole-lecteur dans le programme Lire et faire lire. Consultez le VSAD.ca/culture pour tous les détails.



Journée internationale des personnes handicapées 3 décembre

Pour en savoir plus sur le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville : vsad.ca/familles.

Pour savoir ce que vous pouvez faire comme individu, consultez le site de l'office des personnes handicapées du Québec ophq.gouv.qc.ca/.



Photos anciennes recherchées

La Ville est à la recherche de photos anciennes sur les loisirs et les sports à Saint-Augustin-de-Desmaures pour un projet d'exposition. En cette période des Fêtes qui approche, quel beau moment pour vous remémorer de beaux souvenirs photographiques! Plongez dans vos albums photos de famille et trouvez cette perle rare, cette image qui pourra faire partie de l'exposition.

Si vous l'avez en votre possession, faites-nous là parvenir avec une brève description à culture@vsad.ca. Si elle est retenue, nous communiquerons avec vous pour les détails de la suite du projet.

Horaire des fêtes - ouvert ou fermé?

Bibliothèque Alain-Grandbois

Centre communautaire multifonctionnel secteur est

Complexe sportif multifonctionnel

Fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre, ainsi que les 1^{er} et 2 janvier.

Consultez le VSAD.ca pour avoir tous les détails et connaître l'horaire des activités libres.

Activités sportives extérieures

Patinoires extérieures et anneau de glace du lac Saint-Augustin

Les équipes travaillent fort pour vous offrir de belles patinoires pour la saison hivernale! Restez informés via notre page Facebook pour connaître les détails et la date d'ouverture!



Horaire des patinoires extérieures:

Lundi au vendredi : 17 h à 22 h

Samedi et dimanche: 10 h à 22 h

24 et 31 décembre: 10 h à 17 h

25 décembre et 1^{er} janvier: 12 h à 17 h

* Horaire de l'anneau de glace du lac Saint-Augustin à venir

Randonnée / glissade

Quoi de mieux qu'une belle balade dans les sentiers du parc Riverain pour faire le plein d'énergie durant le congé des Fêtes. Découvrez également notre toute nouvelle butte de glisse au parc Place-Portneuf.

À NE PAS MANQUER !

À la bibliothèque Alain-Grandbois

- Du 10 décembre au 8 janvier : exposition de bas de Noël par le Cercle de Fermières de Saint-Augustin
- 6 décembre et 31 janvier à 10 h : Tricot-Thé
- 10 décembre à 10 h 30 : Heure du conte thématique de Noël avec Brigitte Brideau – pour les 0 à 5 ans
- 11 décembre à 14 h : Atelier de Noël avec le Cercle de Fermières de Saint-Augustin dans le cadre de leur Exposition – pour les 12 ans et plus
- 13 décembre et 24 janvier à 10 h 30 : Heure du conte – pour les 0 à 6 ans
- Du 14 janvier au 12 février: exposition « Papier en folie » par un collectif d'artistes
- 22 janvier entre 14 h et 15 h 30 : Animation artistique et participation à la création d'œuvres collectives dans le cadre de l'exposition « Papier en folie »
- 2 février entre 14 h et 17 h : Rendez-vous découverte de carnets d'artistes dans le cadre de l'exposition « Papier en folie »



Au Centre communautaire multifonctionnel secteur est

- 15 décembre à 19 h : Concert de Noël « Je suis une chorale » par Dominique Grenier
- 19 janvier à 19 h : Conférence voyage virtuelle: La grande traversée du Canada à vélo avec Daniel Charbonneau

Au Complexe sportif multifonctionnel

- 3 décembre entre 10 h et 13 h : Atelier en continu « Portrait inspiration Picasso » avec l'Association culturelle
- 14 janvier entre 10 h et 13 h : Atelier en continu « Monstres-nouilles » avec La Génératrice

À la maison Omer-Juneau

- 7 décembre à 13 h 30 : 2^e partie de la conférence « Philosopher le bonheur »
- 8 décembre à 13 h 30 : Chanter pour chanter de Noël
- 2 février à 13 h : Atelier: La puissance de la visualisation



À la salle Jobin de l'hôtel de ville

- 18 décembre à 14 h : Spectacle jeunesse Les épices de Noël – pour toute la famille

ÉVÈNEMENT SPÉCIAL

Nuit de la lecture à la bibliothèque Alain-Grandbois 21 janvier

- Sans inscription, présentez-vous directement sur place!
- En continu entre 18 h et 22 h : rallye, jeux et autres surprises.
- 18 h 30 : Heure du conte tamisée avec Madame Adame
- 19 h : Atelier créatif pour enfants : viens créer ton propre marque-page rigolo!
- 19 h 30 : Lecture d'extraits de pièces de théâtre par le Théâtre de Saint-Augustin
- 20 h 30 : Concert « Prose et piano : Duo de morceaux choisis » par le comédien Karl-Patrice Dupuis et le pianiste Denis Leblond



DÉCOUVREZ
notre programmation
saisonnière

VERSION PAPIER DISPONIBLE DANS NOS INSTALLATIONS



VSAD.ca

@VSADSLCVC

@AUGUSTINOISACTIFS

